

 www.stjodijon.com	ECOLE MATERNELLE ET ELEMENTAIRE PRIVEE SAINT JOSEPH-LA SALLE 1 rue Maurice Chaume 21000 DIJON Tél. 03.80.65.27.85 Mail : ecolesaintjoseph@stjodijon.com	ANNEE 2025/2026
--	---	-----------------------------------

QUELQUES RENSEIGNEMENTS PRATIQUES

HORAIRES DES CLASSES

Le LUNDI – MARDI – JEUDI – VENDREDI

Rue Maurice Chaume : de 8h30 à 11h45 (ouverture de la porte de 8h15 à 8h30 pour les classes élémentaires, de 8h30 à 8h45 pour les classes maternelles et de 11h45 à 12h00)

puis de 13h30 à 16h30 (ouverture de la porte de 13h15 à 13h30 et de 16h30 à 16h45)

Rue du Transvaal (8^{ème} et 7^{ème}) : de 8h35 à 11h50 et de 13h30 à 16h30

HORAIRES DU PERI-SCOLAIRE (rue Maurice Chaume)

- **En maternelle**
 - **Garderie** ⇒ le matin de 7h30 à 8h10 ⇒ le soir de 16h30 à 18h45
- **En élémentaire**
 - **Etude surveillée** ⇒ le soir de 16h45 à 17h30
 - **Garderie** ⇒ le matin de 7h30 à 8h10 ⇒ le soir de 17h30 à 18h45

Remarque : Tous les enfants se trouvant dans l'enceinte de l'école doivent obligatoirement se rendre en garderie.

Pour les 8^{ème} et 7^{ème} (rue du Transvaal) ⇒ accueil au collège le matin dès 7h30 dans la cour (puis au foyer des élèves à 8h10) et le soir jusqu'à 18h (sorties à 16h30/17h00/17h30/18h00).

J'attire tout particulièrement votre attention sur le respect de ces horaires

TARIFICATION (cf convention financière) : tarifs rentrée 2025 (susceptibles d'être modérément ajustés pour la rentrée 2026 en fonction de la situation réelle)

▪ FRAIS DE SCOLARITE

Montant des frais	Ecoles Maternelles	Ecoles Élémentaires
Contribution des familles	621 €	490 €
Cotisation Enseignement catholique	67 €	67 €
APEL	21 €	21 €
Coopérative Scolaire	32 €	32 €
Activités Pédagogiques	38 €	38 €
Projet Langues	38 €	38 €
Coût annuel	817 €	686 €

Modalités de règlement		
Acompte inscription / réinscription *	150 €	150 €
Restant dû	667 €	536 €

Pour une 1^{ère} inscription dans le groupe scolaire une cotisation supplémentaire de 50 € vous sera demandée, quel que soit le niveau d'entrée. Le coût de cette cotisation sera réparti sur les prélèvements mensuels.

- **PERI-SCOLAIRE (rue Maurice Chaume) ⇒ inscription OBLIGATOIRE EN DEBUT D'ANNEE SCOLAIRE** (possibilité de changer d'abonnement à chaque trimestre)

Tarif annuel (règlement par prélèvement mensuel)			
	Garderie matin de 7h30 à 8h10	Maternelle Garderie soir	Elémentaire Etude et garderie du soir
		A partir de 16h30 jusqu'à 18h45	De 16h45 à 17h30 : étude (<i>ce temps ne peut pas être écourté</i>) De 17h30 à 18h45 : garderie
1 ^{er} enfant	247 €	353 €	417 €
2 ^{ème} enfant	161 €	230 €	271 €
GRATUIT dès le 3 ^{ème} enfant inscrit			
Garderie occasionnelle (matin et/ou soir) ⇒ 9,80 € par enfant présent ⇒ facturation en fin de trimestre			

Remarque : prix forfaitaire quel que soit le temps de présence

Pour les 8^{ème} et 7^{ème} : accès gratuit à l'étude du collège

- **REPAS : prix indicatifs 2025, avant publication des indicateurs nationaux**

- Pour les enfants qui déjeunent régulièrement à la cantine, repas au prix de 7,22 € (inscription au plus tard 7 jours avant la semaine souhaitée).

Pour les classes de CE2, CM1, CM2, possibilité de menu à 2 plats (plat chaud + dessert) au prix de 6,06 €.

Pour les enfants qui déjeunent occasionnellement à la cantine, repas au prix de 8,41 €.

- Pour les 7^{ème} et 8^{ème} (rue du Transvaal) :

➤ Plat du jour unique complet (protéines, féculents, légumes) – 4,85 €

➤ Plat + 1 composante – 5,89 €

➤ Plat + 2 composantes – 6,78 €

➤ Plat + 3 composantes – 7,83 €

➤ Menu pizza proposé 1 fois par semaine – 8,45 €

➤ Salle hors sac (équipée de micro-ondes et accessible avec la même carte que le self. Les élèves s'engagent à apporter un repas équilibré de la maison dans un récipient isotherme, à respecter les locaux et à les laisser propres) - accès pour 1 €

- Pour les élèves externes, possibilité de prendre un repas à la cantine de manière occasionnelle, au prix de 9,00 €.

Pour approvisionner le compte cantine de votre enfant, il faudra vous connecter sur le site ECOLE DIRECTE (pour les nouveaux élèves les codes d'accès seront fournis à la rentrée).

REMARQUES IMPORTANTES :

✂ Les chèques concernant les SORTIES – CLASSES DECOUVERTE – PHOTOS et ACTIONS DIVERSES... doivent être libellés à l'ordre de : **COOP Ecole St Joseph**.

Je me tiens à votre entière disposition pour tous renseignements complémentaires.

*Le Chef d'Etablissement,
Mélanie DUFFY*